

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

**Date de convocation :**

Le 01 février 2019

**Nombre de délégués :**

En service : 35  
Présents : 22  
Votants : 26

N°03-CS26/02/2019

**Objet : Affectation du résultat 2018****Avis : Favorable à l'unanimité****Transmission en Préfecture le :**

15/03/2019

**Publication / notification le :**

18/03/2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le mardi 26 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK (pouvoir de M. Jean MATHIOT).

**Étaient présents :**

Mesdames Christèle DESSITE, Micheline RIVIERE, Valérie DEPLOBIN (pouvoir de M. Gérard SERER).

Messieurs Marc BOUVE, Jean-Pierre VOISIN, Etienne LONQUEU, Jacky RUET, Jean-Marc LABBE, Henri BURNHAM, Dimitri MULTEAU, François BORDE, Serge NOUZIERES (pouvoir de Mme Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE), Didier DENIAU, Jean-Pierre MARIN, Bertrand LANOISELEE, Jean-François HUBERT, François OURY, Laurent COUCHAUX, Jean Michel LENA, Claude ROUVRE (pouvoir de M. Daniel PERRIN), Pascal CONZETT.

**Participaient également à la réunion sans prendre part au vote :** Messieurs Valentin BAHE, Ludovic COGNARD, Thibault SCHNEIDER et Christelle TOUZET.

**Étaient excusés :** Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Catherine LHERITIER et Mrs Marc GAULANDEAU, Didier MOELO, Yannick SEVREE, Lionel RANVAL, Daniel PERRIN, Jean MATHIOT, Gérard SERER.

Est nommé secrétaire de séance M. Jean-Pierre MARIN

### Affectation du résultat 2018

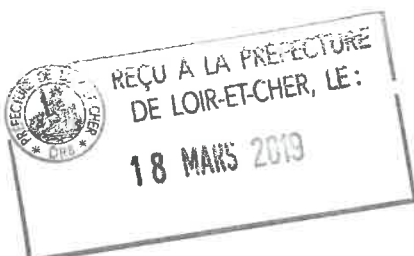
Vu le compte de gestion, le compte administratif, le détail des restes à recouvrer et à réaliser et constatant qu'il présente les éléments suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé	65 833,27 €
Excédent d'investissement cumulé	49 608,92 €
Reste à réaliser (section d'investissement)	29 800 €
Reste à recouvrer (section d'investissement)	64 840 €

Sur proposition de la commission finances du 04 février 2019 et du bureau du 20 février 2019,

**Le conseil Syndical à l'unanimité,****• décide d'affecter le résultat de la manière suivante :**

- ✓ L'excédent de fonctionnement résiduel d'une valeur de 65 833,27 € sera reporté au R 002 de la section de fonctionnement,
- ✓ L'excédent d'investissement résiduel d'une valeur de 49 608,92 € sera reporté au R 001 de la section d'investissement.



4, Rue du Bailli  
41 190 HERBAULT

